



ASSOCIATION

ENSEIGNEMENT PUBLIC ET INFORMATIQUE

à Monsieur le Ministre
de l'Éducation nationale

Le 21^e siècle est le siècle de l'informatique et du numérique. Les besoins de compétences réelles sont considérables. Le système éducatif se doit d'y répondre si l'on veut que la France tienne toute sa place dans le concert des nations aux plans culturel, scientifique et économique.

On ne peut se satisfaire de demi-mesures. L'informatique doit être une composante à part entière de la culture générale et technique de tous les élèves. L'enseignement général, dès le collège, doit intégrer un véritable enseignement de la science et technologie informatique de telle sorte que les jeunes générations rencontrent précocement cette discipline au même titre que la biologie ou la physique. Et, comme pour les autres disciplines scientifiques, l'égalité filles-garçons reste un objectif important qu'il faut atteindre.

Plus de moyens doivent être également donnés aux enseignements technologiques et professionnels intégrant l'informatique afin de favoriser la prise en compte des dernières évolutions technologiques et industrielles et la mise en place de parcours personnalisés.

Capès et Capet NSI ont été créés ainsi qu'une agrégation d'Informatique. Sous réserve d'une augmentation du nombre de postes actuellement très insuffisant, **les conditions sont réunies pour la création d'une discipline informatique pour tous.**

D'autant que nous disposons par ailleurs des enseignants motivés qui assurent actuellement la spécialité NSI (mais dont il reste à assurer la reconnaissance institutionnelle).

Il est crucial d'élargir la culture générale scientifique, fragilisée par la réforme du lycée, qui doit s'enrichir de la science informatique. Ce n'est actuellement pas le cas dans notre système éducatif.

Il va de soi qu'un enseignement spécifique de l'informatique pour tous ne serait pas exclusif mais complémentaire de l'utilisation didactique et pédagogique des ressources du numérique par les différentes disciplines qui, toutes, peu ou prou, ont vu leur « essence » (objets et méthodes) transformée par l'informatique. Nous savons par expérience que les deux approches se renforcent mutuellement.

La généralisation du numérique sous-tendu par la science informatique, l'ordinateur quantique, l'intelligence artificielle... nécessitent de plus en plus d'intelligence et de compétences si l'on ne veut pas dépendre de l'étranger comme c'est déjà le cas dans trop de domaines.

Il est indispensable que des décisions politiques volontaristes soient rapidement prises pour faire face aux enjeux informatiques pour le pays. L'association Enseignement Public et Informatique (EPI), forte d'une expérience de plus d'un demi-siècle, souhaite connaître vos propositions concernant ce dossier.

Nous vous prions d'accepter, Monsieur le Ministre, l'expression de notre considération distinguée.

Paris, le 22 mai 2022

le Bureau national de l'EPI

bureau@epi.asso.fr

<https://www.epi.asso.fr>